



Mon pere a t-il le droit de me desheriter dans son testament ?

Par **dpela**, le 12/08/2015 à 13:15

Je viens juste d'apprendre par le biais de mon frere que notre pere vient d'ecrire son testament tout en me desheritant de tout bien lui appartenant , que faire ? Je suis son fils aine , je porte son nom , j'ai grandi sous son toit , meme si aujourd'hui il y a tension entre lui et moi , a t-il le droit de dire que je ne suis plus son fils et je n'ai aucun droit a ses biens apres sa mort ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le 12/08/2015 à 13:32

bonjour et merci sont des marques de politesse préconisées dans les conditions d'utilisations de ce forum.

Par **janus2fr**, le 12/08/2015 à 13:37

Bonjour,

En France, une personne ne peut pas déshériter un enfant. Un enfant est héritier réservataire, ce qui signifie que la loi lui donne droit à une part d'héritage minimale que, même par testament, la personne ne peut pas lui enlever.

Par exemple, si votre père a 2 enfants (vous parlez d'un frère), la réserve héréditaire est des 2 tiers de ses biens. Vous aurez donc droit, à minima, à un tiers de ses biens. Votre père ne peut disposer par testament que du tiers restant et le léguer soit à votre frère, soit à une tierce personne.